

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 novembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 3

Absents : 8

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Nelly DUVERNAY, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Secrétaire de séance : M. Bernard ALBAN

N°2025/11/25/09 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023, la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 et la délibération n°2025/01/28/11 du 28 janvier 2025 attribuant des délégations au président ;

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2025/110 – Convention de stage avec le Collège du Val de Saône

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein du multi-accueil VisioCrèche, Parc VisioSport, 166 route de Francheleins, 01090 MONTCEAUX,

Vu la proposition de convention du Collège du Val de Saône à Montceaux,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en troisième au Collège du Val de Saône à Montceaux au sein du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 1^{er} au 05 décembre 2025 inclus.

N°2025/111 – Réalisation de cheminements modes doux à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey (2 lots) – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 04 septembre 2025 sur « e-marchespublics.com » (Dematis),

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 17 octobre 2025, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché relatif à Réalisation de cheminements modes doux à Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les sociétés suivantes :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF (DQE)
N°1 - VRD (Voirie et réseaux divers) Aménagement d'un cheminement piéton, Rue Albert Camus à St-Didier-sur-Chalaronne + Aménagement d'une piste cyclable, Rue du port et RD7 à Thoissey	SOCAFL 01290 PONT DE VEYLE SIRET : 686 750 373 00082	38 875,00 € HT soit 46 650 € TTC
N°2 - Signalisation horizontale et verticale Aménagement d'un Chaussidou, d'une Zone 30 et d'un marquage passages piétons à St-Didier-sur-Chalaronne + Aménagement de piste cyclable à Thoissey	AXIMUM SÉCURITÉ LYON 69800 SAINT-PRIEST SIRET : 582 081 782 00697	14 481,60 € HT soit 17 377,92 € TTC

TOTAL	53 356,60 € HT (soit 64 027,92 € TTC)
-------	--

Article 2 :

Le marché public est conclu pour 6 mois à compter de sa notification, avec une période de préparation de 15 jours ouvrés, puis 2 semaines de travaux pour le lot n°1 et 6,5 jours de phase travaux pour le lot n°2.

N°2025/114 – Budget Office de Tourisme – Demandes d'admission en extinction de créances

Considérant la demande M. le Trésorier pour prononcer l'admission en extinction de créances pour insuffisance d'actif d'un débiteur avec décision d'effacement de la dette d'un titre de recettes émis en 2017 correspondant à de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle départementale pour un montant total de 3 029,40 euros,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 octobre 2025,

Article 1 :

Il est décidé de prononcer l'admission en extinction de créances au motif d'insuffisance d'actif d'un débiteur pour un montant total de 3 029,40 euros.

Article 2 :

La dépense sera effectuée au compte 6542 – Créances éteintes.

N°2025/115 – Budget Principal – Demandes d'admission en extinction de créances

Considérant la demande M. le Trésorier pour prononcer l'admission en extinction de créances suite à la commission de surendettement d'un débiteur avec décision d'effacement de la dette de titres de recettes émis en 2024 et 2025 correspondant à la facturation de la Redevance Incitative pour un montant de 85,74 euros, et pour insuffisance d'actif de deux débiteurs avec décision d'effacement de la dette de titres de recettes émis en 2017, 2022, 2023 et 2024 correspondant à la facturation de la Redevance Incitative pour un montant de 4 331,33 euros

Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 octobre 2025,

Article 1 :

Il est décidé de prononcer l'admission en extinction de créances, aux motifs d'effacement de la dette et insuffisance d'actif, de trois débiteurs pour un montant total de 4 417,07 euros.

Article 2 :

La dépense sera effectuée au compte 6542 – Créance éteintes.

N°2025/116 – Convention de stage avec le Collège du Val de Saône

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison 14 rue de la Dombes 01140 SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE,

Vu la proposition de convention du Collège du Val de Saône à Montceaux,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en troisième au Collège du Val de Saône à Montceaux au sein de la micro-crèche Ma P'tite Maison à Saint-Etienne-sur-Chalaronne.

Article 2 :

La période de stage n'est soumise à aucune gratification et se déroulera du 1^{er} au 05 décembre 2025 inclus.

N°2025-117– Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de tennis du Centre Sportif intercommunal Actisport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'AS Dracé Handball

Vu la demande de l'AS Dracé Handball d'utiliser les équipements de tennis du Centre Sportif intercommunal Actisport à ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE les samedis 15 novembre 2025 et 31 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge de la Commission Social et Vie Sportive du 04 novembre 2025,

Vu l'avis favorable du Président de l'ESVS Tennis dont l'association dispose d'une convention triennale d'occupation à titre précaire et gratuit du domaine public du centre sportif ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Vu la convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de tennis du Centre Sportif intercommunal Actisport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'AS Dracé Handball,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du Centre sportif ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'AS Dracé Handball.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation de la salle de réunion du tennis du Centre sportif ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE les samedis 15 novembre 2025 et 31 janvier 2026 de 12h00 à 18h00.

N°2025/118 – Signature d'un contrat de réservation à titre gratuit des salles La Chalaronne et Massard de la Maison des Sociétés à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Vu la demande de la Communauté de Communes de mise à disposition d'une salle communale auprès de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour l'organisation de la fête de Noël du Relais Petite Enfance SaôneRelais,

Vu le contrat de réservation à titre gratuit des salles La Chalaronne et Massard de la Maison des Sociétés proposé par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer avec la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne un contrat de réservation à titre gratuit des salles La Chalaronne et Massard de la Maison des Sociétés le mardi 16 décembre 2025 de 9h00 à 11h30.

N°2025/119 – Signature d'un contrat de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes de Montmerle-sur-Saône

Vu la demande de la Communauté de Communes de mise à disposition d'une salle communale auprès de la commune de Montmerle-sur-Saône pour l'évènement « La Coéducation Parents-Professionnels dans la petite enfance »,

Vu le contrat de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes proposé par la commune de Montmerle-sur-Saône,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer avec la commune de Montmerle-sur-Saône un contrat de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes le mardi 10 mars 2026 de 17h00 à 19h00 et le mercredi 11 mars 2026 de 8h30 à 17h00.

N°2025-120 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône

Vu la demande de l'Eclat rythmique Val de Saône d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne le 22 décembre 2025, en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 06 novembre 2025,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Eclat rythmique Val de Saône.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le 22 décembre 2025 de 9h00 à 19h00.

N°2025/121 – Services d'assurances pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la période 2026-2031 – Marché public de Services

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 21 juillet 2025 au BOAMP,

Vu le procès-verbal de classement des offres établi le 23 octobre 2025, après réunion de la CEO,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché relatif aux services d'assurances pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la période 2026-2031 est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les sociétés suivantes :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DE COTISATION ANNUELLE
Lot n°1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 50 rue de Saint-Cyr 69251 LYON CEDEX 09 SIRET : 779 838 366 00028	22 286,99 € TTC
Lot n°2 - Assurance des responsabilités et risques annexes	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 50 rue de Saint-Cyr 69251 LYON CEDEX 09 SIRET : 779 838 366 00028	8 744,32 € TTC
Lot n°3 - Assurance des véhicules à moteur et risques annexes	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 50 rue de Saint-Cyr 69251 LYON CEDEX 09 SIRET : 779 838 366 00028	5 894,60 € TTC
Lot n°4 - Assurance de la protection juridique de la collectivité	<u>Groupement :</u> 2CCOURTAGE (mandataire) 5 cours Gambetta 65000 TARBES SIRET : 443 176 359 00026 CFDP ASSURANCES (cotraitant) 9-11 rue Matabiau 31000 TOULOUSE SIRET : 958 506156 02046	1 767,91 € TTC
Lot n°5 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE 50 rue de Saint-Cyr 69251 LYON CEDEX 09 SIRET : 779 838 366 00028	1 214,45 € TTC

Article 2 :

Pour l'ensemble des lots, le marché est conclu pour une période de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

N°2025/122 – Signature d'un contrat de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes de St-Etienne-sur-Chalaronne

Vu la demande de la Communauté de Communes de mise à disposition d'une salle communale auprès de la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne pour la fête de Noël de la micro-crèche Ma P'tite Maison,

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit de la Salle des fêtes proposée par la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer avec la commune de St-Etienne-sur-Chalaronne une convention de mise à disposition de la Salle des fêtes à titre gratuit le mardi 9 décembre 2025 de 16h00 à 19h30.

N°2025-123 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'AS Dracé Handball

Vu la demande de l'As Dracé Handball d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne le vendredi 02 janvier 2026 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 06 novembre 2025,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'As Dracé Handball.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le vendredi 02 janvier 2026 de 20h30 à 22h00.

N°2025-124 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'Association Volley N'CO

Vu la demande de l'association Volley N'CO d'utiliser le gymnase intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne le 22 décembre 2025 en l'absence de gardien,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie sportive du 06 novembre 2025,

Article 1 :

La signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE en l'absence de gardien avec l'association Volley N'CO.

Article 2 :

Ladite convention autorise une utilisation du gymnase intercommunal ActiSport à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE le 22 décembre 2025 de 19h00 à 21h30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 25 novembre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX